

De par le Roy

Jean Philippe Comte de Saliens D'estaing
Lieutenant General des armées du Roy Capitaine
au régiment des gardes françoises chevalier de
l'ordre de St Louis Commandant les troupes de
leurs Maestres dans la ville et comté de Namur
pays d'entre Sambre et Meuse et outre Meuse

Il est ordonné au Demeubins Lieutenant
Colonel d'aller dans la Maire de Belding avec
une troupe de cavallerie et dragons, et les
officiers necessaires et d'y brûler deux bourgs
de villages, ou villages, en représaille d'un, que
les ennemis ont brûlé, dans les pays d'artois.
contre toutes les regles de la guerre, l'artois
ayant payé les contributions, qu'on leurs
avoit demandées, et de declarer aux d^{ts} Habitans
que nous ferons le triple des représailles
des toutes les desordres et juvencies que les
ennemis commettront fait a Namur le
treize novembre 1708. estant signé

Saliens D'estaing